Activités Sociales et Culturelles 2012 : Halte à la désinformation (suite...)

A l'issue de la journée de négociation nationale du 26 mars et face à une nouvelle tentative de désinformation de la part de 2 syndicats nationaux de Pôle Emploi (FO et CFTC, avec la complicité de la DG), le SNU se doit une nouvelle fois de rétablir **la vérité** :

« *La dotation de 1,3% risque de disparaître* » : **c'est FAUX !**
☐ Qu'on se le dise une bonne fois pour toutes :

Les CE et donc les agents bénéficieront bel et bien de l'intégralité du budget de ASC pour 2012 , soit 2,5% de la masse salariale (1,2% + 1,3%)

Extraits de tracts récents :

- CFTC dit : « *[…] La CFTC Emploi regrette l'action du SNU qui dessert l'intérêt des agents ; elle condamne le pourvoi en cassation de la DG qui risque de mettre à mal encore plus la dotation nationale (1.3%). […]* »

- FO dit : « *[…] Le SNU avait également attaqué l'article 44 de la CCN au tribunal administratif… La décision du TA pourrait remettre en cause l'existence de la dotation complémentaire de 1, 3% [...]* »

Contexte : en complément de notre action en justice portant sur une partie de l'article 44 de la CCN (CNGASC), étant donné que nous invoquions l'illégalité d'une partie de cet article, le SNU se devait aussi d'attaquer devant le Tribunal Administratif (TA) l'extension de l'agrément de la CCN. En effet, de notre point de vue, cette extension est à dénoncer puisqu'elle porte sur un article illégal.

Conséquence et ce qu'il faut retenir : Même sans attaquer l'agrément au TA, celui-ci aurait de toute façon dû être réécrit puisqu'il ne peut pas continuer à agréer l'extension d'une CCN contenant un article jugé illégal. Difficile de croire que FO ou la CFTC n'en n'avaient pas conscience...

Ceci étant, pour en revenir à la menace de perte du 1,3%, l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 5 janvier acte comme **OBLIGATOIRE et IRREVERSIBLE le versement par la DG à tous les CE de France de l'intégralité du budget à affecter aux ASC (= les 2,5%, et pas que 1,2%...).**

D'ailleurs, et ces syndicats le savent bien puisqu'ils étaient présents lors de la séance de négociation du 26 mars, **la DG propose**, dans son projet d'accord transitoire pour 2012, **le versement de 60% du « 1,3% » aux CE fin avril puis 35% en octobre et 5% en décembre** avec poursuite des négociations en 2012 pour arriver à un accord qui permettrait la mutualisation au 1er janvier 2013.

Bref, on peut discuter de la répartition mais une chose est sûre : **la DG versera bien l'intégralité de ce qu'elle doit aux CE en 2012.**

Voilà qui devrait soulager la CFTC qui, dans un tract en date du 21 mars, sommait « la main sur le cœur » la DG de verser le 1,3% intégralement avant juillet pour 2012, alors que cette même DG a déjà commencé à verser le 1,3% aux CE... Non mais franchement, qui se moque de qui là ?

… Pour aller plus loin :

Le SNU s'interroge : quels objectifs poursuivent ces syndicats avec leurs communications trompeuses, alarmistes et diffamatoires ?

Ces syndicats, qui feignent aujourd'hui de découvrir que le SNU avait mené cette action juridique auprès du TA et qui crient au loup, ont la mémoire courte. En effet, la CFDT elle-même en a fait mention dans son mémoire de défense de l'article 44 devant le Tribunal de Grande Instance produit en novembre 2011. **Ce mémoire a été diffusé par le TGI et donc porté à la connaissance de tous les signataires de la CCN dès novembre 2011**…

Pour finir, le SNU appelle solennellement ces syndicats à se ressaisir et à travailler activement et de concert avec les autres organisations syndicales pour la mise en œuvre d'un accord de mutualisation nationale des ASC.

Car si nous rejoignons la CFTC lorsque celle-ci s'offusque, toujours dans le même tract, du « *blocage des négociations* », en revanche nous ne serons sûrement pas d'accord sur la responsabilité de ce blocage : que penser par exemple de FO qui, le matin du 26 mars en intersyndicale sur ce thème, déclarait que son « p*rojet de réécriture n'est pas prêt et qu'elle n'a rien à communiquer aux autres OS* » alors qu'elle en présentait un aussitôt l'après-midi même en séance de négociation avec la DG ?

En tout cas, une chose est sûre :

SNU, CGT, SUD et SNAP travaillent ensemble et proposent un projet d'accord national commun qui est en train d'être adapté pour pouvoir intégrer les propositions issues du projet de la CFDT.

Quant aux autres...

Paris, le 28 mars 2012.

http://www.snupeidf.free.fr | www.snutefifsu.org | snu.idf@pole-emploi.fr
4-14 rue Ferrus | 75014 Paris | tél. : 01.58.10.45.39/41